



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 25.09.2020

Publications supplémentaires: KABVS 25.09.2020

Numéro de publication: KK04-0000014637

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites du district de Sierre, Avenue du Rothorn 2, 3960 Sierre

Etat de collocation et inventaire DH2A SA

Débiteurs:

DH2A SA

CHE-338.919.829

Rue Grand'Place 7

3963 Crans-Montana

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 15.10.2020

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 05.10.2020

Lieu de dépôt des documents:

Offices des poursuites et faillites du district de Sierre Avenue du Rothorn 2 3960 Sierre

Remarques:

null

But :

L'exploitation d'un café restaurant avec bar ainsi que l'acquisition et l'exploitation de tout établissement public à caractère analogue ou hôtelier ainsi que l'import-export en lien avec le but mentionné

Un/des bien/s portÃ©s/l'inventaire fait/font l'objet de revendication en propriÃ©tÃ© de tiers. Le dÃ©lai pour contester la revendication et requÃ©rir la cession des droits de la masse est de 20 jours dÃ©s la prÃ©sente publication.